RECOMMANDATIONS TRÈS IMPORTANTES

Le propriétaire du navire est tenu de signaler immédiatement au Receveur des Douanes du port d'attache toute cession ou destruction, tout vol, tout changement d'affectation ou de caractéristiques de son navire ainsi que tout changement de domicile.

En cas de **vente** du navire l'acte de francisation doit impérativement (art. 231 du code des douanes) être rapporté au Receveur des Douanes du port d'attache du navire dans le délai d'un mois à compter de la vente, accompagné de l'acte de vente visé par le service des Affaires Maritimes.

L'acheteur doit, simultanément, afin de faire établir l'acte de francisation à son nom, présenter ou adresser au même Receveur des Douanes deux photographies d'identité, une photocopie de sa carte nationale d'identité (recto-verso), une photocopie d'une justification du domicile actuel (quittance ou facture de moins de 6 mois), un relevé d'identité bancaire.

A défaut d'accomplissement de ces formalités —appelées mutation en douane— le vendeur reste à l'égard des tiers malgré l'acte de vente, le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de navigation continuera à lui être réclamé.

La vente d'un navire à un **acheteur étranger** doit donner lieu à la restitution de l'acte de francisation au Receveur des Douanes ainsi qu'à la souscription d'une déclaration réglementaire d'exportation.

Avant de vous dessaisir de l'acte de francisation établi à votre nom, dans votre intérêt, rapprochez-vous du Receveur des Douanes du port d'attache de votre navire qui vous fournira tous renseignements utiles.

RECETTE PRINCIPALE DES DOUANES
TOULON-TRANSPORTS
SERVICE FRANCISATION
PORT MARCHAND - B.P. 1202
83070 TOULON CEDEX
Tél. : 04 98 03 22 44 - Fax : 04 98 03 22 58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTE DE FRANCISATION

N° 41089/ou130
U 8227

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

déclare que le HASTA LUEGO BOCADORADA

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Paris, le 12/07/95

Par délégation du Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget,

Le Directeur général des Douanes,

CARACTÉRISTIQUES

BATEAU

Type du navire : Sloop.
Noms antérieurs :
Série : X 119. N° de série : 59
Nom et adresse du constructeur : HADERSLEV Danemark.
Pays et année de construction : DANEMARK 1991.
Matériau de construction : Polyester
Pavillon antérieur : certificat décrit Importé de : Danemark.
Bureau d'importation : DGI St Tropez Date : 28/06/95
Mode de propulsion : Voile et moteur
Signal distinctif :
Jaugeage :
certificat établi à Marseille le 11/7/1995
ou, certificat de jauge-type n°
nombre de mâts : Un nombre de ponts : Un
longueur de signalement : ~~11,90~~ 12,00 mètres
plus grande largeur extérieure : 3,20 mètres
hauteur au milieu du navire (creux) : 1,62 mètres
ou, pourtour : mètres
volume de la coque : tonneaux
constructions supérieures : tonneaux
jauge brute : TX 11,38 tonneaux
déductions : tonneaux
jauge nette : tonneaux

1X MOTEUR

Marque : Volvo. 2003 Type : IB
Puissance : 1X 28CV CV réels
1X 5,13 CV administratifs
Carburant : Gazole

ASSURANCE

Société
N° du contrat :

Renseignements complémentaires :
(annexe du bateau, moteur auxiliaire d'un bateau à voile, moteur de secours, longueur totale, etc.)

PROPRIÉTAIRE(S)

~~Nom : TERRAL~~
~~Prénoms : Jean-François~~
~~Date de naissance : 20/12/1959~~
~~Lieu : Casablanca (Maroc)~~
~~Nationalité : Français~~
~~Domicile : Résidence Rochebelle~~
~~52, Rue Henri Tomasi~~
~~Profession : Consultant~~

Photo (1)

(ou, s'il s'agit d'une personne morale) :
Raison sociale :
Adresse :

PROPRIETAIRE
Nom : SUCHAIL
Prénom : Jacky
Date de Naissance : 21/03/1958
Lieu : St Etienne (42)
Nationalité : Française
Domicile : 31 quai Arloing
69.009 LYON

Nom du précédent propriétaire (le cas échéant) :

(1) Cette photo sera exigée lors de la présentation du document au service des Affaires Maritimes de la Marine marchande.

UNCL

IRC

Bateau:		**Stabilité**	
Nom:	**BOCA DORADA**	SSS Base Value:	25
No. de voile:	FRA9226	STIX:	N/A
No. de Cert	28182	AVS:	N/A
TCC:	**1.056 2011**	ISO/IRC Design Category:	N/A
Equipiers:	**10**	ISAF Plan Review:	

Information					
Type	X 119 2.00	Date série:	1989	Facteur de coque:	8.5
Genre:	Bermudien Sloop	Age bateau:	1990	Facteur de gréement:	1.040
Délivré:	REVALIDATION				
Notes:	pesée IRC/UNCL le 18-04-08				
Notes:	Tout aménagement de série en place à bord				

Coque		***Elancements***		***Gréement & Grand voile***		***Voile d'avant***		***Artimon***		***Spinnaker***	
LH:	11.96	BO:	0.84	P:	14.89	LLmax:	13.82	PY:	0.00	SPA:	85.03
LWP:	9.72	x:	0.00	E:	5.25	LL:	13.82	EY:	0.00	STL:	4.30
Bau maximum:	3.29	h:	0.00	J:	4.30	LP:	6.13	LLY:	0.00		
Poids:	5343	SO:	1.40	FL:	14.20	HHW:	3.07	LPY:	0.00	*SLU*:*	*13.53*
DLR:	185	y:	0.24	MUW:	1.37	HTW:	1.53			*SLE*:*	*13.53*
Tirant d'eau maxi:	2			MTW:	1.98	HHB:	0.11			*SF*:*	*7.7*
				MHW:	3.40	HSA:	42.39			*SHW*:*	*7.54*

** Pour information seulement*

Informations complémentaires

voile en fonte à bulbe en plomb: Quille unique
Pas d'ailettes
Moteur intérieur : Poids 120kg
Hélice 2 pâles repliables/orientables
Ballast intérieur 0 kg
Poids avec les coussins et batteries
Filières conformes à l'OSR
Energie manuelle utilisiée pour régler le gréement courant
Pas de ballast transférable

TCC sans spi: 1.045
Plusieurs voiles d'avant permises
Nombre maximum de spinnaker à bord: 3
Tangon/Jockey pole avec ou sans bout dehors
2 Barre(s) de flèche(s) 1 Guignols
1 Paire(s) de bastaques ha 1 Paire(s) de bastaques basses
Mât principal en aluminiu Gréement rod
HSA=0.125*LL*(2*LP + 3*HHW + 2*HTW)
SPA=((SLU+SLE)/2)*((SF+(4*SHW))/5)*0.83

Je confirme avoir lu et accepté les règles de l'IRC des chapitres A,B,C, D. Je déclare sur l'honneur m'y soumettre et renoncer à toute contestation de la règle IRC. J'accepte irrévocablement que tout litige concernant mon certificat de jauge puisse être (soit) tranché par l'Autorité de rating (ou) et en cas de contestation, présenté au Conseil d'Orientation de l'IRC, ainsi que le prévoit l'article 7.5 de la règle IRC.

Certificat délivré par le IRC Rating Authority et valide du 27 May 2011 13:54:33
Au 31 Dec 2011 sauf remplacement ou invalidation par les règles de l'IRC
J'accepte les mesures qui figurent sur le present certificat et je m'engage a signaler au Centre de Calcul toute erreur ou toute modification ulterieure.

Signature: *(Proprietaire)*

Le nombre d'équipier est indiqué titre informatif. Il appartient au propriétaire de s'informer et de respecter les règlementations concernant le nombre de personnes embarquées applicables dans sa zone de navigation.

SUCHAL, Jacky
92 QUAI PIERRE SCIZE

LYON
69005 France

Your VIP Complimentary (6 issue) digital Subscription to Seahorse is posted at:
www.seahorse.co.uk/digital
Your Passcode is: 38455

IRC RATING AUTHORITY

(C) RORC/UNCL 2011

Centre Nautique Paris-Boulogne Face au 36 Quai Alphonse Le Gallo 92100 Boulogne sur Seine
irc@uncl.com tél: +33 (0) 1 46 04 17 80 fax: +33 (0) 1 46 04 17 73